

**Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs**

**Québec** 

## **Budget d'investissement 2021-2022**

---

Pour adoption/ 30 mars 2021

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

### Introduction

Le MEQ attribue chaque année aux centres de services scolaires, aux fins d'investissements, des allocations de base, supplémentaires ou spécifiques. Ces allocations font l'objet d'un financement subventionné par le service de la dette.

Ces ressources financières, allouées pour les investissements, ne peuvent être transférées à celles allouées pour le fonctionnement. De plus, les allocations spécifiques ne sont pas transférables ni entre elles, ni aux allocations de base ou supplémentaires des investissements.

### Les allocations

**L'allocation de base** sert principalement à l'acquisition de matériel et équipement (MAO) pour la formation générale des jeunes et des adultes, pour la formation professionnelle et les services de garde. Elle sert également à la réfection et à la transformation des bâtiments (immeubles) (RTB - Travaux de réfection et de transformation des bâtiments) et au développement informatique. Le Centre de services scolaire détermine à même son allocation de base une partie centralisée, administrée par le Service des ressources matérielles, et une partie décentralisée, administrée par chaque unité administrative selon des paramètres définis.

**L'allocation supplémentaire**, allouée a priori, sur demande ou sur déclaration d'effectif, est destinée à une fin particulière.

**L'allocation spécifique** est enfin allouée selon des critères très précis :

- Destination spécifique ;
- Limitée par les ressources disponibles au MEQ ;
- Analyse préalable et constatation du respect des conditions par le MEQ ;
- L'allocation ne peut excéder la dépense effective effectuée par le Centre de services scolaire.

Le tableau suivant présente les différentes catégories d'allocations consenties au Centre de services scolaire des Découvreurs :

Allocations d'investissement	
Allocation de base	Matériel et équipement (MAO)
	RTB (Travaux de réfection et de transformation des bâtiments)
	Développement informatique
Allocation supplémentaire	Adaptation scolaire
Allocation spécifique	Technologies de l'information et communication (TIC)
	Accessibilité des immeubles
	Maintien d'actifs immobiliers
	Résorption du déficit d'entretien

Voici enfin quelques explications supplémentaires liées à la nature des investissements :

**RTB (Travaux de réfection et de transformation des bâtiments)**

Le Centre de services scolaire doit utiliser cette allocation de base dans une proportion d'au moins 40 % pour des travaux de réfection et d'au plus 60 % pour des travaux de transformation fonctionnelle des immeubles.

**Adaptation scolaire (Mesure 30810)**

Cette allocation supplémentaire vise à apporter une aide financière aux centres de services scolaires pour les dépenses de mobilier et d'équipement adaptés destinés aux élèves handicapés de 4 à 21 ans.

**Mise aux normes des infrastructures technologiques des centres de services scolaires du Québec (Mesure 50760)**

Cette mesure vise à financer la mise aux normes des infrastructures technologiques, et ce, dans le but de mieux intégrer les compétences du 21<sup>e</sup> siècle et les possibilités du numérique. Elle comprend les sous-mesures suivantes :

- Sous-mesure 50761 – Outils numériques;
- Sous-mesure 50762 – Projets permettant l'efficacité et l'optimisation des infrastructures TI;
- Sous-mesure 50763 – Ressources éducatives numériques;
- Sous-mesure 50764 – Provisions d'allocations additionnelles pour tout projet en technologies de l'information et de la communication initié par le Ministère.

**Maintien d'actifs immobiliers et résorption du déficit d'entretien (Mesure 50620)**

Cette allocation spécifique vise à financer le maintien ou le rétablissement de l'état physique des infrastructures immobilières utilisées à des fins éducatives ou administratives. Les projets doivent porter principalement sur l'enveloppe architecturale des bâtiments (toitures, fenêtres, murs extérieurs), les systèmes mécaniques, la sécurité ou les installations sanitaires.

**Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (Mesure 30850)**

Cette allocation spécifique vise à fournir aux centres de services scolaires une aide financière pour la mise en œuvre de travaux correctifs qui sont inclus dans leur plan d'action pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées.

**Budget d'investissement 2021-2022**

Afin de préparer le budget d'investissement de la prochaine année financière, les montants des allocations 2021-2022 du MEQ (indéterminés pour le moment) ont été déterminés en application des paramètres d'allocation 2020-2021 et en fonction de la clientèle déclarée au 30 septembre 2020. Historiquement, cette base de calcul s'est révélée conservatrice et prudente. Toutefois, l'application de nouveaux paramètres aux règles budgétaires de l'année financière suivante engendrait habituellement une légère hausse des subventions anticipées, à l'exception des dernières années où nous avons subi une baisse par rapport à l'allocation anticipée. La baisse a été absorbée par la réduction des réserves pour les imprévus.

La prévision budgétaire précise les diverses allocations de base anticipées ainsi que le mode de répartition des sommes centralisées et décentralisées aux unités administratives.

Le budget centralisé d'investissement est réparti sur la base des priorités d'intervention établies par le Service des ressources matérielles. Chaque année, le budget d'investissement est établi en prenant en considération les informations recueillies lors d'une tournée d'inspection dans tous les établissements à laquelle participe la direction de l'école, ou du centre. Les projets retenus pour l'année 2021-2022 prennent en compte, dans l'ordre, les priorités suivantes :

1. Santé et sécurité (loi, règlements et normes)
2. Vétusté
3. Économie d'exploitation (énergie, etc.)
4. Qualité de l'environnement

À titre d'information est jointe, au présent document, la liste des projets financés et réalisés à partir de l'été 2021 dans le cadre des mesures suivantes :

- *Mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers »*
- *Mesure 30850 « Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées »*

Le Service des ressources matérielles

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS  
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022**

**DISTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE BASE**

**Allocation pour matériel et équipement (MAO)**

Montant décentralisé aux unités administratives :	1 052 245 \$	
Montant centralisé :		
TIC: Systèmes centralisés et infrastructure du réseau	110 000 \$	
Réserve pour MAO (réserve pour des besoins ponctuels)	89 900 \$	
<b>Total allocation MAO :</b>		<b>1 252 145 \$</b>

**Allocation RTB (Travaux de réfection et de transformation)**

**- RTB - Travaux de réfection des actifs (immeubles)**

Montant alloué pour le primaire :	202 000 \$	
Montant alloué pour le secondaire :	53 000 \$	
Montant alloué pour le CEA des Découvreurs :	25 000 \$	
Montant alloué pour le centre administratif et bâtiment excédentaire :	-	\$
Montant réparti dans la liste des postes budgétaires généraux d'intervention en réparation et réfection :	520 000 \$	
Réserve :	300 000 \$	
<b>Sous-total RTB (réfection) :</b>	<b>1 100 000 \$</b>	

**- RTB - Travaux de transformation des actifs (immeubles)**

Montant alloué pour les écoles :	701 700 \$	
Montant alloué pour le centre administratif:	-	\$
Contribution parc-école:	20 000 \$	
Réserve :	50 000 \$	
<b>Sous-total RTB (transformation) :</b>	<b>771 700 \$</b>	

**Total de l'allocation RTB (réfection et transformation): 1 871 700 \$**

**Allocation pour le développement informatique**

Note: Allocation réservée pour capitaliser un montant de dépenses (développement informatique) provenant du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

**Montant déterminé dans les règles budgétaires : 237 846 \$**

**Total de l'allocation de base: 3 361 691 \$**

**ANNEXE 1**  
**DISTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE BASE**  
**INVESTISSEMENT - 2021-2022**

	2020-2021	2021-2022
Allocation décentralisée aux écoles primaires (Note 1)	180 747 \$	185 069 \$
Allocation décentralisée aux écoles secondaires (Note 2)	147 995 \$	156 571 \$
Allocations spéciales (Note 3)	4 334 \$	4 334 \$
Part des services	37 589 \$	37 589 \$
Allocation MAO - Services de garde (Note 4)	119 190 \$	97 451 \$
Allocation de base complémentaire - Adultes (Note 5)	21 800 \$	22 923 \$
Allocation reliée à la formation professionnelle (Note 6)	545 214 \$	548 308 \$
<b>Sous-total partie décentralisée :</b>	<b>1 056 869 \$</b>	<b>1 052 245 \$</b>
Partie centralisée de l'allocation:		
Réfection et transformation des bâtiments (RTB)	1 871 700 \$	Indéterminé
MAO (technologies, réserve)	199 900 \$	199 900 \$
Montant pour le développement informatique	237 846 \$	237 846 \$
<b>Sous-total partie centralisée :</b>	<b>2 309 446 \$</b>	<b>437 746 \$</b>
<b>Total de l'allocation de base :</b>	<b>3 366 315 \$</b>	<b>1 489 991 \$</b>
<b><u>Allocations supplémentaires et spécifiques</u></b>		
Acquisition de matériel didactique pour les nouveaux programmes	N/A	N/A
Renforcement de la sécurité informatique	24 220 \$	24 220 \$
Adaptation scolaire (équipements et technologies)	101 820 \$	101 820 \$
Mise aux normes des infrastructure technologiques	2 344 719 \$	Indéterminé
Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées	407 171 \$	Indéterminé
Maintien des bâtiments	17 695 422 \$	Indéterminé
Résorption du déficit de maintien	4 615 557 \$	Indéterminé
Résorption du déficit de maintien pour les bâtiments	-	Indéterminé
<b>TOTAL :</b>	<b>28 555 224 \$</b>	<b>1 616 031 \$</b>

Note 1 *Le budget décentralisé des écoles primaires a été ajusté à la hausse pour refléter la variation de clientèle.*

Note 2 *Le budget décentralisé des écoles secondaires a été ajusté à la hausse pour refléter la variation de clientèle.*

Note 3 *Allocation spéciale historique pour l'École des Madeleine-Bergeron (4 334 \$) pour adaptation du matériel.*

Note 4 *Le budget décentralisé des services de garde a été ajusté en fonction de la clientèle.*

Note 5 *Montant des paramètres d'allocation de l'année précédente + 10 000 \$ (trois points de service).*

Note 6 *Montant estimé incluant une portion centralisée, l'allocation définitive sera connue lors de la réception de la certification finale des clientèles.*

**ANNEXE 1 (suite)**  
**DISTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE BASE**  
**2021-2022 - INVESTISSEMENT**  
**Écoles primaires et secondaires**

Données de base

Montant fixe par bâtiment (primaire) :	3 997 \$	(185 069 \$ X 2,16%)	
Nombre de bâtiments considérés (primaire) :	24		
Nombre d'élèves pondérés primaire ( <i>Note 1</i> ) :	8 689	(8307 + 382 élèves)	
Nombre d'élèves secondaire :	4 692		

	<u>Primaire</u>	<u>Secondaire</u>	<u>Total</u>
Montant à partager	185 069 \$	156 571 \$	341 640 \$
<b>Moins :</b>			
<b><u>PARTIE FIXE - ÉCOLES PRIMAIRES</u></b>			
École Saint-Michel - secteur autisme	(3 997) \$		(3 997) \$
24 bâtiments restants	(95 940) \$		(95 940) \$
<b>Sous-total</b>	<b>85 132 \$</b>	<b>156 571 \$</b>	<b>241 703 \$</b>
<b><u>PARTIE VARIABLE - ÉCOLES PRIMAIRES</u></b>			
(85 132 \$ / 8 689 élèves = 9,80 \$/élève)	(85 132) \$		
<b>Sous-total</b>	<b>0 \$</b>	<b>156 571 \$</b>	<b>156 571 \$</b>
<b><u>PARTIE VARIABLE - ÉCOLES SECONDAIRES</u></b>			
(156 571 \$ / 4692 élèves = 33,37 \$/élève)		(156 571) \$	(156 571) \$
<b>TOTAL :</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

**Note 1:** L'effet de pondération vise à considérer les classes à effectifs réduits au même niveau que les classes régulières aux fins d'allocation.

**ANNEXE 1 (suite)**  
**DISTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE BASE**  
**2021-2022 - INVESTISSEMENT**

**Exemple**

**ÉCOLE PRIMAIRE DE 300 ÉLÈVES**

	<u>2021-2022</u>	<u>2020-2021</u>
Partie fixe :	3 997 \$	3 904 \$
Partie variable :		
Montant par élève :	9,80 \$	9,61 \$
sous-total :	<u>2 939 \$</u>	<u>2 883 \$</u>
<b>Total - Budget de base :</b>	<b>6 937 \$</b>	<b>6 787 \$</b>
Partie variable - Services de garde ( <i>Note 1</i> )		
Montant par élève :	11,22 \$	14,05 \$
	<u>3 366 \$</u>	<u>4 215 \$</u>
<b>Total École :</b>	<b><u>10 303 \$</u></b>	<b><u>11 002 \$</u></b>
<b>VARIATION :</b>	<b>(699) \$</b>	<b>144 \$</b>

**ÉCOLE SECONDAIRE DE 1 000 ÉLÈVES**

	<u>2021-2022</u>	<u>2020-2021</u>
<b>Budget de base :</b>		
Montant par élève :	33,37 \$	33,37 \$
Total :	<u>33 370 \$</u>	<u>33 370 \$</u>
<b>VARIATION :</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

**Note 1 :** Portion provenant de l'allocation d'investissements prioritairement réservée aux services de garde.

Montant total pour 2021-2022: 97 451 \$ (4308 élèves inscrits aux services de garde X 22,62\$ par élève)

Montant moyen si on utilise le nombre d'élèves du préscolaire et du primaire.

97 451 \$ / 8 689 él. = 11,22 \$/élève

(Toutefois, le calcul de l'allocation réelle est basé sur le nombre d'enfants inscrits au service de garde de l'école.)

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS  
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022**

**RTB (réfection)  
TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RÉFECTION DES IMMEUBLES**

**LISTE DE POSTES BUDGÉTAIRES GÉNÉRAUX  
D'INTERVENTION EN RÉPARATION ET RÉFECTION**

Électricité	20 000 \$	
Plomberie	25 000 \$	
Mécanique et chauffage	40 000 \$	
Travaux généraux (maçonnerie, béton, menuiserie)	20 000 \$	
Portes extérieures et fenêtres	10 000 \$	
Équipement de gymnase (inspection et correctifs)	40 000 \$	
Correctifs sur les toitures	30 000 \$	
Alarme-incendie (correctifs et ajouts)	60 000 \$	
Alarme-intrusion (correctifs et ajouts)	10 000 \$	
Correctif trappes d'accès aux toits (sécurité)	55 000 \$	
Remplacement d'intercom (TI)	10 000 \$	
Remplacement d'éclairage d'urgence	50 000 \$	
Mesure du plomb dans l'eau: correctif	100 000 \$	
Sonde de monoxyde de carbone (CO)	50 000 \$	
<b>Total :</b>	<b>520 000 \$</b>	<b>520 000 \$</b>

**ÉCOLES PRIMAIRES**

**004 - École Les Primevères**

- Correction à la toiture (jonction toit haut et toit bas, secteur service de garde: infiltration) 20 000 \$

**006 - Jouvence**

- Ajout de câbles chauffants en toiture 35 000 \$

**041 - École Marguerite-D'Youville**

- Remplacement de la cuve de conciergerie, local 114 6 000 \$

**060 - École du Campanile**

- Ajout d'un ouvrant dans une fenêtre, local 102 4 000 \$

**063 - Pavillon De La Salle / École des Pionniers**

- Mise aux normes cage d'escalier, service de garde 100 000 \$

**115 - École Les Bocages**

- Remplacement de l'humidificateur 6 000 \$

**117 - École Les Sources**

- Remplacement de la porte extérieure no 8 15 000 \$

- Réfection du fini de plancher (céramique), corridor no 120 10 000 \$

- Remplacement de l'humidificateur 6 000 \$

**Total écoles primaires :** **202 000 \$**

**ÉCOLES SECONDAIRES**

**075 - Pavillon Jacques-Rousseau / École secondaire de Rochebelle**

- Ajout d'un perron, porte d'issue 2-D 3 000 \$

**084 - Collège des Compagnons**

- Réfection de la surface du plancher de bois franc 50 000 \$

**Total écoles secondaires :** **53 000 \$**

**FORMATION PROFESSIONNELLE****078 - Centre du Phénix**

- Compléter le système des clefs

25 000 \$

**Total formation professionnelle:****25 000 \$****RÉSERVE**

- Réserve pour imprévus travaux prioritaires, maintien et résorption

250 000 \$

- Réserve pour honoraires professionnels

50 000 \$

**Total réserve :****300 000 \$****TOTAL DE L'ALLOCATION RTB (réfection):****1 100 000 \$**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS  
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022**

**RTB (transformation)  
TRAVAUX DE TRANSFORMATION DES IMMEUBLES**

**ÉCOLES PRIMAIRES**

**001 - École L'Étincelle**

- Ajout d'une porte entre 2 classes et modification  
du mobilier intégré 8 000 \$

**007 - École Le Ruisselet**

- Modification de l'aménagement de locaux existants  
pour vocation classe 100 000 \$

**055 - École Sainte-Geneviève**

- Ajout d'une aire de réception au sol pour remplacement  
des balançoires 20 000 \$

**105 - École L'Arbrisseau**

- Ajout de vestiaires pour les maternelles 4 ans 5 000 \$

**Total écoles primaires: 133 000 \$**

**ÉCOLES SECONDAIRES**

**002 - Polyvalente de L'Ancienne-Lorette**

**073 - École secondaire De Rochebelle**

**084 - Collège des Compagnons**

- Pour ces trois écoles: Relocalisation des élèves EHDAA au secondaire 548 700 \$

**073 - École secondaire De Rochebelle**

- Ajout d'une guérite à l'entrée du débarcadère d'autobus 20 000 \$

**Total écoles secondaires: 568 700 \$**

**CONTRIBUTION PARC-ÉCOLE**

- Écoles Des Pionniers (Pavillon De La Salle) et L'Arbrisseau 20 000 \$

**Total contribution parc-école: 20 000 \$**

**RÉSERVE**

- Provisions pour RTB (transformation) 50 000 \$

**Total réserve - RTB (transformation): 50 000 \$**

**TOTAL DE L'ALLOCATION RTB (transformation): 771 700 \$**